

TRÉSORS ET COLLECTIONS D'ARISTOCRATES LAIQUES CAROLINGIENS¹

par Pierre RICÉ

Le besoin de collectionner des œuvres de valeur, de s'entourer d'objets d'art précieux, est une des constantes de l'esprit humain. De Verrès à Gulbenkian en passant par Jean de Berry et bien d'autres, nous pourrions faire une étude sur les collectionneurs, leurs mobiles, leurs moyens, le destin de leur collection, etc.

Les collections des églises médiévales formaient une grande partie de ce qu'on appelait leurs « trésors ». Nous les connaissons assez bien grâce aux inventaires qui ont été dressés très tôt afin de se garantir contre les vols et les dispersions de toutes sortes. Un abbé nouvellement nommé faisait établir la liste des différentes pièces du trésor, croix, reliquaires, vases sacrés, vêtements liturgiques, tissus précieux, etc., provenant d'achats ou de donations².

Moins bien connus sont les trésors et les collections des aristocrates laïques. Le mobilier funéraire trouvé dans les « Fürstengräber » germaniques depuis les époques les plus reculées jusqu'au fameux tombeau de Sutton Hoo (milieu du VII^e siècle) et aux tombes de chefs alamans et bavarois nous a permis de retrouver quelques-uns des objets d'art que les aristocrates aimaient garder avec eux jusque dans la tombe³. Nous savons que les princes mérovingiens accumulaient dans leur « chambre », confiée à la garde du *camerarius*, bijoux, vaisselles, étoffes qu'ils recevaient en cadeaux des empereurs d'Orient ou qu'ils faisaient fabriquer par des artistes à leur service⁴. Il leur arrivait même d'être à l'affût de pièces rares venues de collections romaines, tel ce *missorium* de 500 livres donné par Aetius au roi goth Thorismund, gardé par les Wisigoths et réclamé par Dagobert I^{er}⁵.

A l'époque carolingienne, les princes et

les aristocrates ont pareillement accumulé des objets de prix dans leurs palais et leurs *villae* ; cette richesse mobilière était un des éléments de leur puissance matérielle et faisait l'objet de bien des envies. Par piété ou pour s'assurer de l'appui de l'Église, ils ont volontiers donné à tel évêché ou à tel monastère quelques pièces de leur collection. Dans les inventaires ecclésiastiques le clerc mentionne incidemment la provenance de tel ou tel objet et précise le nom du donateur laïque⁶. Mais ces indications ne sont pas suffisantes pour nous permettre de reconstituer les collections des aristocrates laïques. Nous devons avoir recours à des sources plus directes, soit des donations faites du vivant même du laïque, soit des donations *post-mortem*, consignées dans un testament.

Dans le premier groupe, rappelons à titre d'exemple, les deux donations de Salomon,

1. Cette étude a été présentée le 31 mars 1971 à la « Société nationale des Antiquaires de France ». Je remercie tous ceux qui ont bien voulu me faire des suggestions à propos des textes étudiés et particulièrement M. Labourdette.

2. Les inventaires ont fait l'objet de recherches au XIX^e siècle : F. de MELY et E. BISHOP, *Bibliographie générale des inventaires imprimés*, 3 vol. Paris, 1892-1895. En 1936, Émile LESNE a consacré le tome III de son *Histoire de la propriété ecclésiastique en France à l'inventaire de la propriété, Églises et trésors des églises*, Lille, 1936. Récemment, sous les auspices de l'Institut d'histoire de l'Art de Munich, une excellente édition d'inventaires ecclésiastiques a été faite : *Mittelalterliche Schatzverzeichnisse, 1, Von der Zeit Karls des Grossen bis zur Mitte des 13. Jahrhunderts* (Herausgegeben vom Zentralinstitut für Kunstgeschichte in Zusammenarbeit mit Bernard Bischoff), Munich, 1967.

3. T.P. KENDRICK, *The Sutton Hoo Ship Burial*, Londres, British Museum, 6^e éd. 1957. Sur les tombeaux des alamans et des bavarois, cf. *Catalogue de l'Exposition Charlemagne*, Aix-la-Chapelle, 1965, p. 58 et sv.

4. H. PIKENNE, *Le trésor des rois mérovingiens*, dans *Mélanges H. Kohn* (Oslo, 1933), réédité dans *Histoire économique et sociale du Moyen Âge*, Paris, 1951, p. 118.

5. Ps. Frédégaire, IV, 73, éd. Wallace Hadriell, p. 61-62, Londres, 1960.

6. Cf. LESNE, *op. cit.*, p. 143 et 222.

prince de Bretagne, conservées dans le Cartulaire de Redon. Salomon succède à son cousin Erispoe en 857. Après la destruction de Saint-Sauveur-de-Redon par les Normands, il installe les moines dans son palais de Plélan et fait don à cette nouvelle abbaye de quelques objets de son trésor⁷ :

— un calice d'or, en or fin (*ex auro obrizo*) d'une belle facture, orné de 313 perles et pesant 10 livres ;

— une patène d'or, ornée de 145 perles, et pesant 7 livres et demi ;

— un coffret d'or contenant le texte des Évangiles, « très bien fabriqué », orné de 120 perles et pesant 8 livres ;

— une grande croix d'or, pesant 23 livres et ornée de 170 perles ;

— une cassette en ivoire indien (*ex hebore indico*), fort bien sculptée et ce qui est plus précieux, ajoute la donation, pleine de reliques de saints ;

— une chasuble de prêtre couverte d'or, donnée par Charles le Chauve ;

— un grand manteau pour orner le tombeau du saint Maixent ;

— un évangile contenu dans une reliure en ivoire de Paros et en or (*ex hebore Pario et auri*) ;

— un sacramentaire garni d'ivoire indien (*ex hebore indico*) ;

— un autel d'or et d'argent ;

— une croix d'argent, portant l'image du Sauveur ;

— une petite croix couverte de perles ;

— deux vêtements sacerdotaux ;

— trois cloches de très grande dimension (*miræ magnitudinis*).

En 871, Salomon ne pouvant se rendre à Rome, écrit au pape Adrien II et lui annonce l'envoi de différents objets⁸ :

— sa propre statue d'or ornée de pierres dont il précise la dimension⁹ ;

— une mule avec sa selle, le mors, la bride valant 300 sous ;

— une couronne d'or ornée de perles, valant 900 sous ;

— 30 chemises ;

— 30 pièces de drap de laine de couleurs variées ;

— 30 peaux de cerfs ;

— 60 paires de sandales pour les travaux domestiques des serviteurs du pape ;

— 300 sous deniers.

Cette liste offre un double intérêt : d'une part elle nous donne un aperçu du trésor du prince Salomon, d'autre part elle nous montre que tous ces objets n'ont rien de spécifiquement celtes et qu'ils sont en tout point comparables à ceux que nous décrivent les testaments des aristocrates francs.

Le premier testament qu'il faut mentionner est celui de Charlemagne tel que nous l'a transmis Eginhard dans la *Vita Caroli*. « Trois ans avant de mourir, il procéda au partage de ses trésors, de sa fortune, de ses vêtements et de ses meubles en présence de ses amis et de ses officiers. » En fait le texte du testament est peu précis en ce qui concerne les collections amassées par Charles et distribuées entre ses héritiers et les églises métropolitaines de l'Empire. Le texte parle d'or, d'argent, de pierres précieuses, de vases et ustensiles d'airain, de fer, des armes, des vêtements, des courtines, des couvertures, des tapis, des feutres, des peaux, des harnachements¹⁰.

Les seules précisions intéressent les tables d'argent et d'or décorées l'une du plan de Constantinople, l'autre de celui de Rome et la troisième d'une carte du monde « sous forme de cercles concentriques »¹¹. On sait que cette dernière fut gardée par Louis le Pieux, puis détruite par Lothaire en 842¹².

Un autre renseignement doit être retenu. Charles distingue nettement ses biens personnels qui viennent de sa *camera*, de ceux de sa chapelle qui ne peuvent être partagés. Nous

7. Cartulaire de Redon, éd. Aurélien de Courson, Paris, 1863, p. 190. M. Tonnerre prépare actuellement la réédition de ce cartulaire.

8. Cartulaire de Redon, p. 67. Nous ne pouvons suivre l'opinion de M. POCQUET DU HAUT JUSSÉ qui, dans *Les papes et les ducs de Bretagne*, Paris, 1928, p. 17, pense que cet acte est inauthentique.

9. *Statuam auream nostri magnitudinis tam in altitudine quam in latitudine*. Cette précision est difficile à comprendre. S'agit-il vraiment d'une statue grande nature ? De toute façon l'âme de cette statue devait être en bois. Cf. Jean HUBERT, *L'Art pré-roman*, Paris, 1938, p. 138, qui suppose que cette statue est montée sur la mule.

10. EGINHARD, *Vita Caroli*, 33, éd. Halphen, p. 98 : *Omnia ex aere et ferro aliisque metallis vasa atque utensilia cum armis et vestibus aliisque aut pretiosorum veli ad varios usus facto suppellectili, ut sunt cotiniae stragula tapetia filivaria coria sagmata et quicquid in camera atque vestiario ejus eo die fuisset inventum.*

11. *Id.*, *Inter ceteros thesaurus atque pecunia tres montes argenteus et aureus unum prae tipuae magnitudinis et ponderis esse constat.*

12. THEGAN, *Vie de Louis le Pieux*, 8, et *Annales de Saint-Bernin*, 842.

retrouverons cette distinction entre chapelle et trésor personnel dans le testament d'Ewrad de Frioul.

A l'époque où meurt Charlemagne, un de ses vassaux, Dadila, installé dans le midi de la Gaule, partage les six *villae* qu'il possède entre les monastères de Psalmodi, Aniane et de Congues et fait distribuer aux prêtres et aux pauvres le produit de la vente de son mobilier. Il s'agit de gobelets d'or (*baucos aureos*) que lui avait donnés Charlemagne, de vases d'argent et de bronze doré et argentié, d'objets en fer et autre métal, de vêtements, de literie, mais aussi d'armes, à savoir : épées, lances, broignes, boucliers et, enfin, de son cheval. Nous retrouvons donc les mêmes types d'objets que dans le testament de Charlemagne sans plus de précision sinon en ce qui concerne les armes et le destrier¹³.

Bien plus intéressants sont les testaments de deux aristocrates qui vivaient au milieu du IX^e siècle : Eccard, comte de Macon et Ewrad, marquis de Frioul. Le comte Eccard qui appartenait à la famille des Nibelungen que Léon Levillain a autrefois étudiée¹⁴, n'ayant pas eu d'enfant de ses deux mariages successifs, distribue toutes ses richesses entre plus de vingt bénéficiaires : sa femme, ses neveux, quelques aristocrates laïques, des évêques, des abbesses, etc. Le testament, rédigé entre 876 et 882, a été conservé dans le cartulaire de Saint-Benoît-sur-Loire, mais malheureusement la fin du texte ne nous est pas parvenue¹⁵. Après avoir précisé la donation des biens fonciers, le rédacteur passe aux biens mobiliers : livres, objets d'art, animaux, armes, sans chercher à mettre de l'ordre dans cette longue description : tel reçoit un tapis, l'Histoire de Grégoire de Tours, deux fioles d'argent, tel autre un anneau sigillaire, un psautier, tel autre des tablettes de cornes, deux chiens, un épervier et deux exemplaires de la Loi salique, etc.¹⁶.

Au contraire, le testament d'Ewrad de Frioul est mieux rédigé. Gendre de Louis le Pieux, marquis de Frioul, Ewrad a été l'un des plus illustres aristocrates du IX^e siècle. C'est un homme cultivé qui fut l'ami de Sedulius Scottus, d'Anastase le Bibliothécaire et qui fut un moment le protecteur malheureux de Gottschalk¹⁷. Il rédigea son testament en 865 dans le comté de Trévise, en son palais de Musiesro (Musestre sur Sil)¹⁸. Contrairement à Eccard, il réserve

un chapitre spécial aux livres de sa bibliothèque qu'il répartit entre ses héritiers : ses quatre fils et ses trois filles¹⁹. De plus, pour chacun d'eux, il distingue nettement ce qui vient de ses collections privées (*de paramento nostro*) et ce qui vient de sa chapelle.

En regroupant les renseignements donnés par le testament d'Eccard et celui d'Ewrad nous pouvons avoir une idée de l'importance des collections et trésors de ces deux aristocrates et savoir ce qui leur paraît le plus précieux à donner.

En premier lieu nous voyons que les héritiers masculins reçoivent ce qui fait l'essentiel de la vie d'un aristocrate : des chevaux, des chiens et des oiseaux de chasse, des armes. Ainsi Eccard donne deux faucons, un épervier, seize limiers (*songios*), six chevaux et deux selles²⁰. Dans les deux testaments, les armes et vêtements militaires sont bien représentés. Eccard lègue deux boucliers et deux lances, une épée courte (*saxia*) et un gantelet, son haubert et son heaume, un dard, un *brancale* (?) et une ceinture dorée, un grand baudrier recouvert

13. Dom C. DEVIC et Dom J. VAISSETE, *Histoire générale du Languedoc*, Toulouse, 1874, Preuves, 22, Col. 81-84 : *Baucos vero meos quos a domino ac piissimo domino Karolo imperatore accepi vel ipse michi donare iussit... vasa argentea vel aramenta auro et argenteo vel ferramenta vel quidquid ullius metalli esse videntur vel alia ornamenta et vestimenta vel suppellectile domus meae una cum arma mea quae ad meum opus habeo : id est in spatia, lanceis bruggis et in scutis vel alia mobilia vel quadrupedem meam...* Ce testament, conservé aux Archives du Gard (H 116 (1)) est le seul testament de laïc à l'époque carolingienne. Cf. E. MAGNOU-NORTIER, *La société laïque et l'Église dans la province ecclésiastique de Narbonne (zone cispyrénéenne) de la fin du VIII^e siècle à la fin du IX^e siècle* (th. dactyl.) (1972).

14. L. LEVILLAIN, *Les Nibelungen historiques*, dans *Annales du Midi*, XLIX-L, 1937-1938.

15. *Cartulaire de Saint-Benoît-sur-Loire*, éd. M. Prou et A. Vidier, t. 1, p. 59, Paris, 1907.

16. Sur les livres légués par Eccard, cf. P. RICHÉ, *Les bibliothèques de trois aristocrates carolingiens*, dans *Le Moyen Age*, 1963, p. 101 et sv.

17. Sur Ewrad et sa famille, cf. en dernier lieu K.F. WERNER, *Bedienende Adelfamilien im Reich Karls des Grossen, Exkurs I, Die Varnuochinger*, dans *Karl der Grosse*, I, p. 133, Düsseldorf, 1967.

18. Le testament est publié dans le *Cartulaire de l'Abbaye de Cysoing et ses dépendances*, éd. I. de Coussemaker, Lille, 1883, p. 1-5.

19. Sur la bibliothèque de Ewrad, cf. P. RICHÉ, *art. cit.*, p. 97.

20. Testament d'Eccard : *Theodorico .. sigisios II ; Thierico .. sigisios II ; Ademaro .. spendo I et cano et seugios II ; Heccardo .. sigisios II et spariario I ; Otgaro .. caballo I cum sella meliora et seugios III ; Falcoino .. caballo I ; Pedillano .. caballo I cum sella ; Warnegario .. caballo I ; Eniberto .. caballo ; Gantberto .. caballo I ; seniore nostro donate falcois II et seugios II.*

de perles²¹. De plus il donne deux épées dont il précise l'origine : l'une *spada indica* est une de ces épées de fabrication orientale, caractérisée par le damas de cristallisation, provenant de l'Afghanistan ou du Nord de l'Inde²². Il est vraisemblable que certaines épées « indiennes » venaient par l'intermédiaire de l'Espagne, puisque dans un diplôme de 785, Charlemagne mentionne une *spata india* tombée entre les mains du prince Louis, vainqueur des Sarrasins²³. Quand à l'épée qui, dans notre texte, est dite *spada spangisil* ou dans un autre manuscrit *spansiga*, nous ne pouvons lui trouver une

signification à moins de supposer une mauvaise lecture du scribe et rétablir *spada hispanica*²⁴.

Les armes qu'Ewrad distribue entre ses fils sont décrites avec précision : neuf épées, dont la garde et la pointe sont ornées d'or, six baudriers ornés d'or et de pierres précieuses ou d'ivoire et d'or, trois broignes, un heaume et un haubert, des jambières, des gantelets, des éperons ornés d'or et de pierres précieuses²⁵. Ewrad mentionne également quatre *facila* richement décorés. Ce mot, ignoré par le latin classique ou tardif, doit dériver de *falx*, ou mieux de *falcicula*, faucille. Déjà les Ibères connaissaient une arme de ce type et les tombes barbares nous ont livré des « fauchards »²⁶. Nous avons sans doute ici une sorte de petite épée courbe, lointain ancêtre des cimeterres. Nous retrouvons sous une autre orthographe ce mot dans une description du trésor de Saint-Denis conservé dans un manuscrit de Paris (B.N. lat. 7230). Le scribe nous dit que le roi Eudes prit dans ce trésor un *faislum* d'or garni de pierres et de jacinthes (sorte de zircons), donné par le roi Charles, un autre d'or avec des gemmes, un baudrier et un couteau richement décoré, dons du roi Louis, une fibule, un diadème, une couronne... La place qu'occupe ces deux *faista* dans cette description permet de croire qu'il s'agit bien d'une arme de prix et non pas, comme on a supposé, d'un bonnet²⁷. Toutes ces armes richement décorées étaient des armes d'apparat que l'on portait les grands jours. Ainsi Charlemagne « ceignait une épée ornée de pierres, mais seulement les jours de grandes fêtes ou quand il recevait des ambassadeurs étrangers »²⁸. Les princes, d'autre part, les gardaient dans leurs collections pour récompenser les fidèles ou s'attirer la bienveillance des princes étrangers. Ainsi, comme nous le dirons plus loin, Charlemagne fit cadeau à Offa d'une épée d'origine « hunnique »²⁹ et remit, nous l'avons vu, déjà une épée « indienne » à un de ses fidèles³⁰.

Passons au chapitre des vêtements non militaires, de la literie, et des textiles de prix. Les coffres de nos aristocrates en contiennent de différentes sortes. Nous trouvons une couverture de lit (*sponda*), une étoffe de bure avec des bandelettes, une bourse brodée, une pelisse de bonne qualité, un manteau de pluie orné de loutre, des tapis ou des couvertures en grand nombre³¹. Les vêtements énumérés sont d'usage

21. Testament d'Eccard : *Eriberto ... Scuto cum lancea; Gautherto ... scuto cum lancea et saxia cum vanto. Saxia* semble désigner une épée courte; le mot se rencontre rarement au IX^e siècle. Pour le X^e, cf. WHIRKING, *De Gestis Ottonis*, I, 7. *Rotardo ... mea brunia cum alsbergo; Ogario ... et dardo et brancate I et bragaria aurea I; donato illo ... balteu majore quia de suis gemmis maxime est factus ... Theodoro filio Nivelungo spada indica ... Theodorico ... donato spada spangisa.*

22. Cf. E. SALIN, *La civilisation mérovingienne*, t. III, *Les techniques*, p. 94, Paris, 1957.

23. Cf. le diplôme de Charlemagne en faveur de Jean, éd. MGH Dipl., I, p. 241 : *a dilecto filio nostro (Ladario) obtulit equum optimum et brunia optima et spata india cum techo de argenteo parata.*

24. DU CANGE, *Thesaurus*, VII, a cherché vainement l'origine de ce mot et le rapproche de *spada cum sciligo*. *Lex Ripuar.*, II, éd. MGH, p. 948.

25. Testament d'Ewrad : *Unroch : spatam I cum aureis hilcis et cuspide aurea et facillum I de auro et gemmis, haltheum I de auro et gemmis, sporones II de auro et gemmis ... et alteram spatam; Everengharis ... volumus ut habeat spatam II, unam cum hilcis argenteis et aureis, simul facillum de argenteo et auro, balteos et aureos cum gemmis II, sporones aureos II ... alterum facillum cum gemmis aureis ... bruniam I, helnum I, Adalardus volumus ut habeat spatam II, unam cum hilcis chorneis et aureis, facillum simile et haltheum chorneum et aureum, alterum vero facillum aureum et balteos aureos II cum gemmis ... bruniam I et helnum cum batherga et manicam I bembegas II. Rodolphus volumus ut habeat spatam III ... baltheum I ... bruniam I, manicam II.*

26. Sur les « falcata » des Ibères, cf. MENENDEZ PIDAL, *Historia de España*, I, 3, Madrid, 1954, p. 258. Les tombes mérovingiennes ont livré des « fauchards », sortes de serpes recourbées. Cf. BARRIÈRE-FLAVY, *Les arts industriels des peuplades barbares*, Toulouse-Paris, 1901, t. I, p. 59.

27. *Hoc accepit Odo de thesauro s. Dionisii: faislum auream cum perulis et jacensis quem Karolus rex dedit. Item aliud aureum cum gemmis et baltheo et ciliellum optine paratum quem Ludovicus rex dedit.* Ed. DELISLE, *Instruction adressée par le Comité des travaux historiques*, 1890, p. 8. LESNE, qui cite ce texte, *Les Trésors...*, p. 239, traduit ce mot par « bonnet » en le rapprochant de *faislolum*. SCHRAMM, *Kaiser, Könige und Päpste*, Stuttgart, 1968, II, p. 103, suit Lesne sans le contrôler.

28. EGINHARD, *Vita Caroli*, 23, éd. Halphen, p. 70.

29. Cf. *infra*, note 61.

30. Cf. *supra*, note 25.

31. Testament d'Eccard : *Gangana serica cum spondale et tapete I. Comment comprendre les deux premiers mots ? S'agit-il d'étoffe de soie venant de l'Inde ? *Burrica meliore I cum facimelo ... bursa cum brisdo et simioma (2). Brisdo* ou *brisdio* est d'origine germanique et a donné « brodé ». *Pellicia meliora I* (cf. capitulaire de 808 (MGH Capi. I 140) fixe le prix d'une pelisse de marre ou de loutre à 30 sous);*

profane (*vestitum*, *mantellum*)³² ou liturgique, dalmatiques, chasubles (*planeta*, simple ou double, *casual*, *casuvula*), corporal, aubes, étoles, manipules appelées *fanones*. Quant aux *pallia*, ils désignent soit des voiles pour les femmes, soit des étoffes déposées sur les autels³³. La nature des tissus est précisée : tissu en lin, *glizza* ou *egliso* qui donne le vieux mot « glachon », soie plus ou moins légère (*celand*) d'origine orientale, tissu mêlé de fils d'or (*de fundato*). La couleur est indiquée : châtaigne, vert, de couleur variée, écarlate (*vermicula*)³⁴. Tout cela confirme ce que l'on sait sur le luxe des étoffes et des vêtements des carolingiens tant laïques qu'ecclésiastiques. Le moine de Saint-Gall nous a laissé à ce sujet quelques anecdotes pittoresques³⁵. Le concile de 836 recommande de faire don de soieries à l'Église, ce qui fut fait comme en témoigne les inventaires des trésors ecclésiastiques³⁶.

Si nous passons à la catégorie des vases, nous trouvons une grande variété qui correspond à la diversité des formes. Les termes classiques donnés par Isidore de Séville et par Raban Maur dans leurs encyclopédies³⁷, sont utilisés par les rédacteurs d'inventaires : *phiale*, *calices*, *scyphus*, *ampulla*³⁸. Deux mots nouveaux apparaissent, ceux de *hannap* et *garale*. Le premier d'origine germanique se retrouve très souvent dans les textes carolingiens. L'autre mot commence seulement à apparaître à cette époque et, si nous ignorons son origine, nous pouvons suivre sa destinée puisque vraisemblablement il a donné le fameux « graal »³⁹. Ewrad lègue des vases en marbre, en or, en argent, cinq *sciphi* en or, en argent, en corne, trois *garales* d'argent, une aiguière d'argent avec une cuvette pour se laver les mains, quatre plateaux d'argent (*scutela argentea*), un mortier avec pilon, cinq cuillères. Venant de sa chapelle, il lègue un ciboire en or, des calices en argent, en verre, en or et même en bois de noix ornés d'argent et d'or⁴⁰. Notons que l'usage des calices en bois pour la liturgie est rare et même interdit⁴¹. Enfin une *pipa* en or, mot rarement employé qui veut certainement désigner un chalumeau pour boire le vin consacré. Peut-être en est-il de même des *pugillares* mentionnés dans le testament d'Eccard⁴². Ce dernier nous donne une liste de vases à usage liturgique ou non : deux coupes d'argent (*phiala*), deux hannaps de corne, deux autres plus grands en marbre

et en verre, un vase de bois d'érable (*mazaro*), un calice de verre teinté en bleu, une *ampula*, c'est-à-dire un petit vase en verre, sur un plateau d'argent, un bénitier (*sedello ad aqua benedicta*), etc.³⁸. Les vases de métal précieux, de marbre ou de corne peuvent provenir de collections antiques, les vases en verre ont pu, eux,

drappa plumato super lairino (EGINHARD, *Vita Caroli*, 23, parle des pelisses de loure); *drappo plumato a forma* I . . *tapete* I . . *tapete* I . . *tapete* I . .

32. Testament d'Ewrad : *Vestitum I de auro paratum* . . *Mantellum I de auro paratum cum fibula aurea*.

Testament d'Eccard : *drappo cum sirico et linteo*.

33. Testament d'Eccard : *pallio de fundato*.

Testament d'Ewrad : *tres pannos super aliare auro paratos* . . *pallium super aliare* I *pannum super aliare* I. Les trois filles reçoivent chacune un *pallium*.

34. Testament d'Eccard : *casulas duas una persa alia virida* . . *fanono viridi cum brusdo et de egliso* . . *planata castanea* . . *casuvula vermicula*. Sur le mot *egliso*, cf. LOUP DE FERRIÈRES, *Epist.* 77, éd. Levillain, II, p. 23, *lintea quae Germanice glizza vocantur*.

Testament d'Ewrad : *Planetas II unam auro paratam alteram de cendalo dalmaticam auro paratam* . . *planetas II unam varietam alteram de cendalo dalmaticam variatam* I *sericam similem* . . *planetam diploydam* I *de cendalo* I *dalmaticam* I *sericam* I.

35. Moine de Saint-Gall, I-18 et II-19, éd. Rau, Darmstadt, 1969, p. 346 et 418. Sur les étoffes de luxe au IX^e siècle, cf. E. SABBÉ, *L'importation des tissus orientaux en Europe occidentale au haut Moyen Âge, IX^e-Xe siècles*, dans *Revue belge de Philologie et d'histoire*, XIV, 1935, p. 811-848 et 1261-1288, et E. LESNE, *Les Trésors...*, p. 241 et sv.

36. Can. 32, MGH, *Leg. Conc.*, II, p. 741.

37. Il est bien difficile d'utiliser le livre XXII du *De Universo* de Raban Maur, éd. PL CXI, 598 et sv., particulièrement son chapitre consacré aux vases, car il reprend Isidore de Séville (*Origines*, ch. XX) et ne distingue pas les vases antiques de ceux qui sont en usage à son époque.

38. Testament d'Eccard : *calice argenteo minore* . . *ampullam cum patena argentea* . . *anapos corneos minores* III *phialas argenteas* III *anapo corneo majore cum illo de mazaro* *anapellos de marmora* II *calice vitreo de saphiro* . . *anapo vitreo, sedillo ad aqua benedicta*.

Testament d'Ewrad : *Unrochus : urceum cum aquamanile argenteum* . . *cupum aureum* I *scyphus aureus* II . . *mortariolum argenteum* I *cum pistillo* . . *Bevenghanus : cibus de cornu et argento cum auro* II . . *scutellas argenteas* II *coelestria argentea* II . . *Adalhardus vas ad bibendum marmoreum* I *cum argento et auro paratum* . . *garalem argenteum* I . . *scyphum argenteum* I . . *garales argenteos cum binis coleariis* II . . *Rodulphus garales argenteos* II, *coelestria* III . . ; *Engelvudis et Judith : Scutellan. argenteam* II . . *Helwech argenteum vas unum* I.

39. Sur l'origine du mot *graal*, cf. Th. GOSSEK, *Zur etymologischen Deutung des Graals*, dans *Vox Romanica*, XVIII, 1959, p. 177, et plus récemment V. GUNTHER, *En la Queste del Saint Graal, Ein etymologischer Versuch*, dans *Festschrift Walther von Warburg*, 1968, t. II, p. 359-357.

40. Testament d'Ewrad : *ciborium cum cruce aurea* . . *calicem aureum cum patena* . . *urceum cum aquamanile argenteum* I *pipam auream* I . . *calicem eburneum cum patena auro paratum* I *calicem vitreum auro paratum* I *calicem de buce cum argenteo et auro paratum* I . . *calicem argenteum cum patena*.

41. *Ut calix Domini cum patena si non ex auro omnimodis ex argento fiat* . . *Nullus autem in ligneo calice praestonat cavare*, REGINUS DE PRUM, *De ecclesiasticis disciplinis*, I, 67, PL CXXXII, 205.

42. *pusillares* (un autre manuscrit porte *cuillares*) . . *cuillares argenteas*.

aristocrates ont légués à leurs héritiers. Le choix de ces objets et leur attribution aux différents bénéficiaires pourraient être étudiés en eux-mêmes et apporter quelque lumière sur la mentalité des donateurs. La part des trois filles d'Ewraud est très petite : manteaux, couteaux d'argent, vases d'argent et phylactère. Les garçons ont, au contraire, des lots importants. Il semble qu'Ewraud ait eu le souci d'un certain assortiment. Chaque fils a des armes de différentes sortes, des vases, des vêtements, des objets liturgiques. Ewraud a peut-être voulu également ne pas dépareiller les lots. C'est ainsi qu'Adalard a une épée dont la garde est en ivoire et en or et un ceinturon en or et en ivoire ; Unroch reçoit trois objets en or décorés de pierres précieuses : un poignard, un ceinturon et des éperons ; il en est de même pour les objets qui viennent de la chapelle : pour Unroch ils sont faits en or, pour Béranger en or et en ivoire et pour Adalard en cristal et en métal précieux. Ewraud a-t-il sollicité l'avis de ses fils ? A-t-il voulu que chacun possède un ensemble, en ne considérant pas seulement la valeur matérielle marchande, mais également la valeur artistique des différentes pièces de sa collection ? Mais que savons-nous des goûts artistiques des aristocrates carolingiens ? Les rédacteurs des inventaires ont été, notons-le, sensibles à la beauté de certains objets en précisant leur facture : petite boîte d'ivoire non sculptée, cassette en ivoire indien fort bien sculptée, calice d'or d'un bel aspect, etc...⁵⁶.

Nous devons, enfin, nous poser deux questions : comment ces objets ont-ils pu être acquis par des aristocrates et que sont-ils devenus après la donation ?

A la première question il est facile de répondre. En effet, nous savons que les artisans travaillaient pour les grands laïques et ecclésiastiques et qu'ils étaient l'objet d'échange. Ainsi Louis le Pieux donna un de ses esclaves à Ebbon de Reims afin qu'il puisse mettre son art au service de l'évêque. Les orfèvres de Saint-Denis étaient fort réputés et travaillaient certainement pour la cour⁵⁷. Il y avait à l'époque carolingienne un commerce d'objets d'art mené par des marchands juifs, orientaux ou de simples taverniers⁵⁸. Dans son fameux poème, Théodulf nous raconte comment des objets de prix lui ont été offerts à Arles : peaux de Cordoue, encens de Saba, ivoire du Gange, baume de

Syrie⁵⁹, et nous savons qu'ils provenaient d'un commerce toujours actif. La guerre, les confiscations, les conquêtes étaient un autre moyen d'obtenir les objets de prix ; ainsi Louis d'Aquitaine remet à un de ses fidèles une épée orientale avec un fourreau orné d'argent qui provient des dépouilles des Sarrasins⁶⁰ ; Charlemagne offre à Offa un *gladium humiscum* qui vient certainement du trésor des Avars, ramené à Aix en 796⁶¹. Beaucoup d'objets orientaux, que les Avars avaient accumulés dans leur « ring », sont ainsi passés en Occident et ont été redistribués aux fidèles de Charlemagne. Louis le Pieux, beau-père d'Ewraud, fut aussi généreux que son père⁶².

Il est plus difficile de répondre à la deuxième question et de savoir quel a été le sort des objets précieux légués par Eccard et Ewraud. Nous ne pouvons, en ce domaine, que faire quelques hypothèses. Un des fils d'Ewraud, Béranger, est devenu roi d'Italie et nous possédons la liste de son trésor réuni à la chapelle de Monza. Il aurait été normal que nous retrouvions dans cette liste quelques-unes des pièces qui lui avaient été données par son père. En fait, le seul rapprochement que l'on puisse faire est une boîte d'ivoire avec relique qui ressemble à la *capsa eburnea* du testament d'Ewraud et également un cristal entouré d'or qui peut être le phylactère de cristal *cum auro* de notre

56. Cf. notes 7, 21 et 46.

57. FLODARD, *Hist. Rem. eccl.* II, 19, MGH, SS, XHI, 470. LOUP DE FERRIÈRES, op. 25, cf. LEVILLAIN, I, p. 121. Cf. LESNE, *Les Trésors...*, p. 173 et sv.

58. Capit. de 806, éd. MGH, Capit. I, 131 : *ut singuli episcopi abbatibus diligenter considerent thesauros ecclesiasticos ne propter fiduciam aut negligentiam custodiam aliquid de gemmis aut de vasis reliquiis quoque thesauro perditum sit qui dictum est nobis quod negotiatores nec non et alii gloriantur quod quicquid eis placeat possint ab eis emere.* HINCMAR, Capit. II, PL CXXV, 775. Cf. LESNE, op. cit., p. 161-162.

59. THEODULF, *Contra Judices*, MGH, Poet. lat. I, p. 497. Relevons l'expression *Gangeis eburnea* qui correspond à *indico eburneo* que nous avons trouvé dans la donation de Salomon et les testaments.

Sur le commerce avec l'Orient au IX^e siècle, cf. R. DOEHAERT, *Le haut Moyen Âge occidental, Économies et Sociétés*, Paris, 1971, p. 273 et sv.

60. Cf. *supra* note 25.

61. Epist. II, MGH Epist. IV, p. 357. C'est le trésor des Avars, cf. EGINHARD, *Vita Caroli*, 13, éd. H. Scliren, p. 38, et *Annales Royales*, a. 796. Une partie du trésor fut envoyée à Rome, une autre à Aix et les grands clercs et laïcs en furent les bénéficiaires (*parro reliquam partem oblatibus clericis sive laicis ceterisque fidelibus suis largitus est*).

62. *Moine de Saint-Gall* II, 21, éd. Rau, p. 424 : *nobilioribus quibuscumque aut balios aut facillones puerulorum magne vestimenta ... distribui jubere*.